

ETATS FINANCIERS  
AU 31 DECEMBRE 2024

lePERMIS  
LIBRE

## 1. ACTIVITE

LePERMISLIBRE est une auto-école en ligne agréée, créée en 2014 à Lyon par Romain Durand et Lucas Tournel. La Société, qui emploie une équipe de 49 personnes, a pour objectif de ré-inventer l'apprentissage du code de la route et de la conduite grâce à une méthode qui combine une expertise d'auto-école, des outils technologiques innovants et un accompagnement personnalisé.

Avec une offre illimitée à seulement 19 euros, les apprentis bénéficient de contenus variés, et de vidéos de coaching conforme à l'examen théorique, pour apprendre le code en ligne et passer l'examen dans 600 centres grâce à un partenariat conclu avec La Poste ainsi que dans les centres de la société SGS Automotive services.

Les candidats à l'examen du permis de conduire peuvent être mis en relation avec plus de 1 000 enseignants indépendants actifs présents dans plus de 500 villes en France pour suivre des leçons de conduite et passer le permis de conduire.

La Société propose ainsi une offre dès 649 euros TTC (Code de la route + 17 H de conduite en boîte manuelle inclus, et e-learning pédagogique en illimité, minimum légal pour le permis B), en moyenne 25 % moins chère qu'en auto-école traditionnelle. Les candidats peuvent également choisir une offre à la carte dès 43,95 euros pour l'heure découverte de conduite. Une variabilisation des prix et une tarification adaptée aux spécificités régionales a été mise en place en début d'année 2024.

Labellisé Pass French Tech et BPI Excellence, LePERMISLIBRE a accompagné plus de 500 000 candidats au code et permis B depuis plus de 10 ans.

LePERMISLIBRE est également organisme de formation, certifié Qualiopi, ce qui lui permet de pouvoir recevoir les financements du Compte Professionnel de Formation (CPF) et donc de proposer ses formules via la plateforme gouvernementale « moncompteformation ».

LePERMISLIBRE a lancé une offre assurance sur mesure pour proposer aux jeunes conducteurs qui obtiennent le permis de conduire des contrats pour assurer les véhicules dont ils font l'acquisition. La Société a également créé fin 2022 lePERMISLIBRE Assurance, une filiale dont elle détient 100 % du capital, pour développer des produits innovants dans le domaine de l'assurance dont le « permis assuré » offre commercialisée depuis le 4ème trimestre 2023 et qui garantit aux candidats qu'ils ne paieront aucune heure supplémentaire de formation à l'épreuve pratique du permis de conduire, même en cas d'échec, avec un prix connu à l'avance sans surcoût et une pédagogie renforcée.

Depuis le 13 février 2023, la société est cotée sur Euronext Growth Paris, sous le code ISIN FR001400F2Z1, et le code mnémonique ALLPL.

## 2. PRINCIPAUX DEVELOPPEMENTS

### 2.1 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE 2024

Les faits marquants de l'exercice 2024 se résument comme suit :

- Un décret du 29 avril 2024 fixe de nouvelles obligations quant à l'utilisation du compte personnel de formation. A partir du 2 mai 2024, une participation forfaitaire obligatoire de 100 € est mise en place pour l'utilisation du compte personnel de formation.
- Depuis le 1er janvier 2024, la baisse à 17 ans de l'âge pour passer le permis et conduire un véhicule est en vigueur.
- Mise en place du factor fin 2023. Les premières opérations avec le factor ont été réalisées sur la fin du premier semestre 2024.

- Achat d'un premier fonds de commerce d'une auto-école physique le 28 octobre 2024 et signature de 2 compromis fin 2024 pour l'achat de deux autres fonds de commerce.

## 2.2 INFORMATIONS A PRENDRE EN COMPTE DANS LE CADRE DE LA PERIODE DE FORTE INCERTITUDE ACTUELLE

Le conflit russe-ukrainien, israélo-palestinien, les conditions macro-économiques actuelles (instabilité des taux d'intérêt, hausse des coûts des matières premières et de l'énergie, pénuries, volatilité des taux de change) n'ont pas d'impact significatif sur la situation financière et patrimoniale et sur le résultat de la Société au 31 décembre 2024.

ETATS FINANCIERS SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2024

COMPTE DE RESULTAT

En euros	Notes	31.12.2024 (12 mois)	31.12.2023 (12 mois)
Chiffre d'affaires	2.5	13 107 830	16 801 320
Subventions d'exploitation		53 457	14 000
Reprises sur amortissements et provisions		1 418	30 126
Transfert de charges		0	-
Autres produits		184 904	10 464
Produits d'exploitation		13 347 609	16 855 910
Achats de marchandises et autres		-	-
Autres achats et charges externes	2.7	(11 823 828)	(16 017 804)
Impôts et taxes		(117 506)	(58 897)
Salaires et traitements		(2 509 279)	(3 132 769)
Charges sociales		(1 077 854)	(1 337 187)
Dotations aux amortissements et provisions		(141 134)	(70 782)
Autres charges		-	(124 551)
Charges d'exploitation		(15 669 601)	(20 741 990)
Résultat d'exploitation		(2 321 993)	(3 886 080)
Produits financiers		127 347	167 625
Charges financières		(171 564)	(235 049)
Résultat financier	6.2	(44 216)	(67 424)
Résultat courant avant impôts		(2 366 209)	(3 953 504)
Produits exceptionnels		-	-
Charges exceptionnelles		(6 257)	-
Résultat exceptionnel		(164)	-
(Charges) / Produits d'impôts sur les résultats	7	57 596	110 615
Résultat net		(2 314 870)	(3 842 889)

## BILAN

En euros	Notes	31.12.2024		31.12.2023	
		Brut	Amort. Dépré.	Net	Net
Immobilisations incorporelles		349 206	154 103	195 103	239
Immobilisations corporelles		379 777	170 473	209 305	230 955
Immobilisations financières		287 536	15 983	271 553	265 153
Actif immobilisé	4.5	1 016 520	340 559	675 961	496 348
Créances clients	2.1	3 388 574	113 388	3 275 186	4 336 750
Créances Groupe		351 532		351 532	162 739
Autres créances et charges constatées d'avance	2.2	379 388		379 388	529 912
Disponibilités	6.1	1 284 230		1 284 230	4 929 511
Actif courant		5 403 724	113 388	5 290 336	9 958 912
Frais d'émission d'emprunts à étaler		13 918		13 918	22 038
Total actif		6 434 162	453 948	5 980 215	10 477 298

En euros	Notes	31.12.2024		31.12.2023	
		Net	Net	Net	Net
Capital social		291 435		291 243	
Primes d'émission		9 471 302		9 471 494	
Report à nouveau		(8 353 197)		(4 510 308)	
Résultat de l'exercice		(2 314 870)		(3 842 889)	
Capitaux propres	8	(905 331)		1 409 540	
Emprunts et dettes financières	6.1	2 253 469		3 221 620	
Groupe et associés		-		-	
Avances et acomptes reçus		1 373 968		1 625 895	
Dettes fournisseurs	2.4	706 266		1 141 882	
Dettes fiscales et sociales	2.4	924 487		1 201 682	
Produits constatés d'avance		1 627 355		1 876 679	
Total dettes		6 885 545		9 067 758	
Total passif		5 980 215		10 477 298	

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En euros	Notes	31.12.2024 (12 mois)	31.12.2023 (12 mois)
Résultat net		(2 314 870)	(3 842 889)
Amortissements des immobilisations		64 166	108 892
Frais d'émission des emprunts		8 120	8 098
Provisions		43 299	(30 126)
Résultat des cessions d'actifs immobilisés		77 661	83 939
Capacité d'autofinancement		(2 121 624)	(3 672 086)
Variation des créances clients		1 061 564	555 610
Variation des dettes fournisseurs		(435 765)	53 972
Variation des autres créances et autres dettes		(809 226)	(413 834)
Trésorerie provenant du BFR		(183 427)	195 748
Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles		(2 305 052)	(3 476 338)
Acquisitions d'immobilisations		(126 753)	(120 160)
Cessions d'immobilisations		-	-
Titres de participation		-	-
Mise en place du contrat de liquidités		-	(220 000)
Autres variations		(56 532)	(1 637)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(183 285)	(341 797)
Augmentation de capital		-	7 038 127
Émission d'emprunts		-	-
Remboursement d'emprunts		(944 567)	(832 996)
Variations des comptes courants		(188 793)	(176 365)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement		(1 133 360)	6 028 766
Variation de trésorerie		(3 621 697)	2 210 631
Trésorerie à l'ouverture		4 905 009	2 694 378
Trésorerie à la clôture		1 283 312	4 905 009
Trésorerie active à l'ouverture		4 929 511	2 694 378
Trésorerie active à la clôture		1 284 230	4 929 511
Variation de trésorerie active		(3 645 281)	2 235 133
Trésorerie passive à l'ouverture		24 502	-
Trésorerie passive à la clôture		918	24 502
Variation de trésorerie passive		23 584	(24 502)
Variation de trésorerie		(3 621 697)	2 210 631

## NOTES EXPLICATIVES SUR LES COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2024

Les notes sur les états financiers font partie intégrante des comptes établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en France.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 9 Avril 2025. Le communiqué de presse relatif aux résultats de l'exercice 2024 a été publié le 10 Avril 2025.

### NOTE 1 : PRINCIPES COMPTABLES

#### 1.1 Bases de préparation

Les comptes annuels de l'exercice sont établis dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes et indépendance des exercices.

Les comptes annuels de lePERMISLIBRE sont établis en euros, conformément au règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 modifié par les règlements ultérieurs, et selon le respect du principe de continuité d'exploitation dont la direction a apprécié le bien fondé en fonction de la capacité de la Société au cours des 12 mois, à compter de la date de clôture des comptes, à faire face aux besoins de trésorerie liés à son exploitation, à ses investissements et aux remboursements de ses dettes financières à court terme grâce à une capacité d'autofinancement positive et/ou en générant des ressources financières suffisantes.

Le principe de continuité d'exploitation a été retenu pour l'établissement des présents comptes annuels sur la base des éléments suivants :

- la connaissance de marché, les définitions des nouveaux objectifs marketing et d'acquisition, et des prévisions de trésorerie sur les 12 prochains mois permettant d'atteindre un équilibre entre les ressources et emplois. Cette partie est possible grâce au maintien des commandes connues sur l'année 2025, du maintien de la marge et aux mesures prises pour optimiser les dépenses opérationnelles ;
- le maintien sur l'année 2025 auprès d'un organisme bancaire d'un contrat de factoring, permettant en fonction des besoins de trésorerie de la Société, d'accélérer l'encaissement des créances dues par les candidats réglant leur formation au permis de conduire en utilisant leur compte personnel de formation (CPF) comme moyen de paiement.
- les discussions avec les partenaires bancaires qui ont permis des reports d'échéances sur l'année permettant d'absorber les fluctuations d'activité et laissant la société le temps de développer la rentabilité de l'activité

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits au bilan est le coût historique. Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes de l'exercice 2024 sont identiques à ceux des périodes et exercices précédents.

La préparation des états financiers nécessite l'élaboration d'estimations et d'hypothèses réexaminées de façon continue. En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, il est possible que les montants qui figureront dans les futurs états financiers soient différents des valeurs actuellement estimées.

Au 31 décembre 2024, la Société n'a pas connaissance de changements d'estimation ayant un effet significatif sur la période.

## 1.2 Conversion des éléments en devises

Les transactions en devises sont converties au cours de change en vigueur au moment de la transaction ou au cours de la couverture de change mise en place, le cas échéant.

La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises au cours de clôture est portée au bilan. En cas de perte de change latente à la clôture, une provision est enregistrée à hauteur du risque non couvert. Au 31 décembre 2024 la société n'a aucune créances ou dettes en devises.

## NOTE 2 : DONNEES OPERATIONNELLES

### 2.1 Créances commerciales

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est enregistrée lorsque leur valeur d'inventaire, fondée sur la probabilité de leur recouvrement, est inférieure à la valeur comptabilisée. La valeur d'inventaire est appréciée créance par créance en fonction de ce risque.

Les créances clients s'analysent comme suit :

	31.12.2024			31.12.2023		
En euros	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
Clients	342 376	-	342 376	858 824	-	858 824
Clients – paiements fractionnés	385 996	-	385 996	406 486	-	406 486
Clients douteux	136 067	(113 388)	22 678	84 108	(70 090)	14 018
Factures à établir	2 524 135	-	2 524 135	3 057 422	-	3 057 422
Total clients	3 388 574	(113 388)	3 275 186	4 406 840	(70 090)	4 336 750

Les candidats en apprentissage du code de la route et/ou de la conduite gèrent leurs inscriptions et formations directement sur le site internet marchand ou les plateformes en ligne de la Société, ou mobilisent leurs crédits disponibles dans leur Compte Personnel de Formation (CPF). La Société, également organisme de formation certifié Qualiopi, propose ses services et formules via les plateformes gouvernementales « moncompteformation » et « EDOF » (Espace des Organismes de Formation) et perçoit les financements correspondants.

Lorsqu'un candidat s'inscrit par le site internet marchand, les formules qu'il choisit sont réglées comptant par cartes bancaires et la Société est créditez très rapidement. Il n'y a donc pas d'encours clients hormis un délai d'encaissement intrinsèque de l'ordre de 48 heures et les règlements fractionnés de type 3 fois sans frais mais qui ne représentent qu'une faible proportion des paiements, et que la Société auto-finance.

Lorsqu'un candidat s'inscrit via les plateformes gouvernementales pour utiliser ses crédits formation, la société perçoit un acompte de 25 % TTC (de la Caisse des Dépôts) des formules choisies lorsque la formation a été validée et acceptée et le solde de 75 % TTC est réglé après l'émission de la facture lorsque la formation du candidat est terminée, en moyenne 9 mois après son inscription en fonction des formules choisies. Un contrat de factoring a été mis en place durant l'année 2024 concernant ce type de facture.

Les acomptes de 25 % perçus sont enregistrés en « clients avances et acomptes reçus sur commandes » et présentés au passif du bilan dans les dettes d'exploitation. En fin de période, les acomptes au passif

représentent uniquement ceux reçus et qui concernent les formations en cours non finalisées et non encore facturées, tous les autres acomptes ayant été transférés au crédit des créances clients.

L'encours clients correspond à des paiements échelonnés accordés au client et une part de factures à régler par la Caisse des Dépôts qui n'ont pas encore été transmises au factor. En parallèle, toutes les formations de conduite souscrites par l'intermédiaire des plateformes gouvernementales CPF, qui ont été engagées et pour lesquelles les candidats ont déjà réalisé des heures d'apprentissage et les enseignants rémunérés des heures effectuées, font l'objet de factures à établir. Ainsi, le chiffre d'affaires correspondant est comptabilisé au fur et à mesure de l'engagement des coûts générés par ces formations.

Les clients douteux sont représentatifs des paiements fractionnés dont la probabilité de recouvrement est très faible ou inexistante. Au 31 Décembre 2024, il s'agit de tous les paiements fractionnés non réalisés et qui auraient dû être encaissés et réalisés depuis 2022. Dès qu'une échéance de paiement fractionné n'est pas honorée, la totalité de la créance à encaisser est comptabilisée en clients douteux. Ces créances font l'objet d'une provision pour dépréciation. Désormais il n'est pas possible de réaliser des heures de conduite sans le paiement de celle-ci et sans le respect du fractionnement du paiement.

La baisse au 31 décembre 2024 de l'encours clients par rapport à la clôture de l'exercice précédent est liée à la mise en place du factor qui fait diminuer fortement le poste créance client.

## 2.2 Autres créances et charges constatées d'avance

Les autres créances et charges constatées d'avance s'analysent comme suit :

En euros	31/12/2024			31/12/2023		
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
Créances fiscales - TVA	82 056	-	82 056	177 564	-	177 564
Créances fiscales - IS	63 410	-	63 410	116 429	-	116 429
Créances sociales - Urssaf	61 368	-	61 368	39 226	-	39 226
Groupe et associés	351 532	-	351 532	162 739	-	162 739
Autres créances	99 671	-	99 671	86 301	-	86 301
Charges constatées d'avance	72 884	-	72 884	110 392	-	110 392
<b>Total autres créances</b>	<b>730 920</b>	-	<b>730 920</b>	<b>692 651</b>	-	<b>692 651</b>

La Société paie la TVA sur les encaissements. L'évolution des créances fiscales de TVA doit s'apprécier parallèlement à celles des dettes fiscales de même nature.

Les créances d'IS comprennent, au 31 décembre 2024, les crédits impôts innovation et famille au titre de l'exercice.

Les créances sociales concernent des pénalités de recouvrement de cotisations Urssaf liées à des erreurs administratives à la suite de la création d'un nouvel établissement en 2023 et début 2024, pour lesquels nous avons eu l'accord début 2025 du remboursement de la part de l'URSSAF.

Les créances Groupe et associés sont constituées d'un compte courant (principal plus intérêts) sur la Société lePERMISLIBRE Assurance pour commercialiser des produits innovants dans le domaine de l'assurance dont le « permis assuré ».

Au 31 décembre 2024, les charges constatées d'avance comprennent essentiellement des dépenses engagées dans le cadre de campagnes publicitaires et médias, des dépenses de logiciels et d'assurances s'étalant sur l'ensemble de l'exercice.

Les échéances des créances se ventilent comme suit :

En euros	31.12.2024	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans
Autres immobilisations financières	187 536	105 705	81 831
Créances clients	3 252 507	3 252 507	
Clients douteux	136 067		136 067
Créances fiscales	145 465	145 465	
Créances sociales	61 368	61 368	
Groupe et Associés	351 532		351 532
Autres créances	99 671	99 671	
Charges constatées d'avance	72 884	72 884	
Total	4 307 031	3 737 600	569 431

Les produits à recevoir inclus dans les postes du bilan s'élèvent à 2 660 202 euros au 31 Décembre 2024 et comprennent principalement les factures à établir pour 2 524 135 euros contre 3 057 421 euros lors de la clôture de l'exercice précédent, et les crédits d'impôt innovation pour 63 410 euros.

### 2.3 Comptes de régularisation et d'attente

Les frais de garantie des emprunts sur le financement global de 3,2 millions d'euros mis en place en 2022 sont constatés en charges à répartir sur plusieurs exercices et étaler linéairement sur la durée des échéanciers de remboursement. Au 31 Décembre, les charges à répartir restant à amortir au titre des frais d'émission d'emprunts s'élèvent à 13 918 euros.

### 2.4 Dettes fournisseurs et dettes fiscales et sociales

Les dettes fournisseurs et les autres dettes s'analysent comme suit :

En euros	31.12.2024	31.12.2023
Dettes fournisseurs	706 366	1 141 882
Avances et acomptes reçus sur commandes	1 370 006	1 625 895
Dettes sociales	265 292	463 718
Dettes fiscales	573 788	709 638
Autres dettes	89 370	28 326
Total dettes fiscales et sociales	928 449	1 201 682
Produits constatés d'avance	1 627 355	1 876 679
Total dettes	4 632 076	5 846 138
dont part à moins d'un an	4 632 076	5 846 138
dont part à plus d'un an	-	-

Les dettes fournisseurs comprennent principalement les heures de conduite effectuées par les moniteurs et non réglées à la fin de l'année, ainsi que celles pour lesquelles les factures ne sont pas encore parvenues.

Les avances et acomptes reçus sur commandes sont représentatifs des sommes reçues (25 % TTC du montant total de la formation) lorsque le dossier d'un candidat, souhaitant financer tout ou partie de son apprentissage du code de la route et/ou du permis de conduire par les crédits de son Compte Professionnel de Formation, est validé.

Les dettes sociales sont en baisse comparées à l'exercice 2023 en lien avec la diminution des effectifs sur 2024.

La TVA, réglée selon le régime des encaissements comme indiqué au paragraphe 2.1, constitue l'essentiel des dettes fiscales.

Les produits constatés d'avance sont constitués des heures de conduite qui ont été facturées comptant sur le site internet marchand de la Société, mais qui n'ont pas encore été produites à la clôture de l'exercice. Elles sont en diminution par rapport au 31 décembre 2023 car les achats de formation réalisés par les candidats réglant comptant par carte bancaire ont diminué sur 2024.

Les charges à payer incluses dans les différents postes du passif se décomposent comme suit :

En euros	31.12.2024	31.12.2023
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	381 541	634 564
Dettes sociales et fiscales	175 510	226 469
Total	557 051	861 033

## 2.5 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué principalement de 3 types de prestations : la préparation à l'examen du code de la route, l'examen du code de la route, et les heures de conduite pour la préparation à l'examen du permis de conduire.

Pour les candidats qui passent commande directement depuis le site internet marchand de la Société, la facturation et l'encaissement des produits achetés sont effectués dès la prise de commande, hormis pour les paiements fractionnés en trois fois sans frais mais qui représentent une faible proportion des ventes. Le chiffre d'affaires est immédiatement reconnu pour les produits achetés correspondants à la préparation du code de la route. Le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement pour les heures de conduite et l'examen du code de la route, et à la clôture du semestre la facturation est ainsi corrigée par des produits constatés d'avance pour que le chiffre d'affaires ne corresponde qu'à la production des heures de conduite réellement effectuées sur la période.

Pour les candidats qui choisissent une formation au permis de conduire (code et/ou leçons de conduite) en utilisant les crédits disponibles dans leur Compte Personnel de Formation (CPF), et en utilisant la plateforme "Mon Compte Formation", dans les 40 jours suivants la validation de la commande par le CPF, la Société encaisse un acompte de 25% TTC du montant de celle-ci, versé par la Caisse des Dépôts.

Les candidats ont dès lors 12 mois pour utiliser leurs crédits dans le cadre de la formation sélectionnée. Si durant ces 12 mois, les candidats consomment moins de 25 % de la formation qu'ils ont choisie, la Société est autorisée à facturer 25 % de la commande initiale, montant qui correspond donc à l'acompte initial reçu.

Si les candidats consomment entre 25 % et 80% de la formation, la Société facture au prorata de la formation réalisée et encaisse donc la différence entre le prorata de formation facturée et l'acompte de 25% déjà versé.

Enfin, si les candidats réalisent au moins 81% de la formation, la Société facture 100% de la formation initiale, qui sera réglée sous déduction de l'acompte de 25 % perçu.

A la clôture de l'exercice, l'avancée des formations en cours est déterminée en tenant compte du prorata des heures de conduite réalisées et le chiffre d'affaires correspondant est comptabilisé par constatation de factures à établir.

Le chiffre d'affaires se répartit comme suit :

En euros	31.12.2024	31.12.2023

---

Heures de conduite	11 973 113	15 152 411
Examen code de la route	657 496	953 287
Code de la route	439 662	669 989
Autres	37 559	25 633
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>13 107 830</b>	<b>16 801 320</b>

L'intégralité du chiffre d'affaires est réalisée en France.

La catégorie « Autres » comprend les commissions sur les polices d'assurance automobiles proposées par la Société et souscrites par les candidats, des commissions liés au produit vendues par la filiale lePERMISLIBRE Assurance et des autres commissions d'apporteurs d'affaires.

## 2.6 Subventions

Ce poste est majoritairement constitué d'aides reçues de différents organismes dans le cadre des embauches d'alternants ou de salariés sous contrats de professionnalisation.

## 2.7 Autres charges et charges externes

Ces dépenses sont principalement composées des postes suivants :

En euros	31.12.2024	31.12.2023
Prestations moniteurs	7 826 052	10 043 509
Sous-traitance	806 827	1 424 095
Marketing et publicité	1 024 472	2 166 226
Examens code de la route	392 462	550 150
Honoraires	631 760	430 921
Redevances logicielles	329 950	370 989
Locations serveurs	202 891	245 594
Locations immobilières	167 342	165 517
Commissions et courtages	48 563	101 828
Assurance	65 270	49 910
Autres	328 239	469 067
<b>Total</b>	<b>11 823 828</b>	<b>16 017 804</b>

## 2.8 Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant

Le résultat courant émane des activités dans lesquelles la Société est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels ne se rapportant pas à l'activité opérationnelle, et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

## 2.9 Incidences des variations de change sur le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation

Les variations de change sont sans effet sur la comparabilité des états financiers des exercices 2024 et 2023, la Société réalisant l'intégralité de son chiffre d'affaires en France et réglant majoritairement ses achats et charges externes en euros.

## NOTE 3 : CHARGES ET AVANTAGES DU PERSONNEL

### 3.1 Effectif

L'effectif par collège se répartit comme suit :

	31.12.2024			31.12.2023		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Cadres et ingénieurs	15	10	25	26	14	40
Agents de maîtrise	6	12	18	6	14	20
Employés	2	4	6	5	4	9
Total	23	26	49	37	32	69

L'effectif comprend 42 personnes sous contrats à durée indéterminée et 7 personnes sous contrats à durée déterminée dont 6 apprentis.

L'effectif moyen (ne comprenant pas les contrats à durée déterminée) sur le premier semestre 2024 s'est élevé à 47 personnes (55 personnes sur l'ensemble de l'exercice 2023).

### 3.2 Régime de retraites et avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes à cotisations définies (régimes de retraites légales et complémentaires) se caractérisent par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leurs sont dus. De par leur nature, les régimes à cotisations définies ne donnent pas lieu à comptabilisation de provisions, les cotisations étant enregistrées lorsqu'elles sont dues.

La couverture des indemnités de fin de carrière telles que prévue par la convention collective dont dépend LePERMISLIBRE (Services de l'Automobile) ne fait pas l'objet de versement à une compagnie d'assurance ou de provision. L'engagement correspondant est cependant évalué sur une base annuelle à partir des caractéristiques suivantes :

- âge de départ à la retraite : 65 ans ou âge auquel le salarié obtient le nombre de trimestres nécessaires pour liquider sa rente sécurité sociale sans abattement ;
- taux de charges sociales : ajusté en fonction de la catégorie sociale du salarié. En moyenne, le taux de charge sociale est de 45 % pour les cadres et de 40 % pour les non-cadres ;
- taux de revalorisation des salaires : 2 % ;
- mode de départ : à l'initiative de l'employeur ;
- table de mortalité : INSEE 2018-2020 ;
- mobilité annuelle : en fonction du collège (cadres et non cadres) et en fonction de l'âge, faible pour les cadres, avec un taux de rotation quasi nul au-delà de 55 ans, et moyen pour les non cadres avec un taux de rotation quasi nul au-delà de 60 ans ;
- taux d'actualisation : 3,11 % (inflation comprise), basé, à la date de l'évaluation, sur les taux des obligations à long terme du secteur privé de grande qualité en euros (Corporate bonds AA10+) pour une durée équivalente à celle des engagements, en application de la recommandation de l'ANC.

La couverture des indemnités de fin de carrière ne fait pas l'objet de provision dans les comptes de la Société. Au 31 Décembre 2024, l'engagement actuariel, charges comprises, correspondant aux droits potentiellement acquis s'élève à 41 933 euros (39 765 euros au 31 décembre 2023). L'engagement ne comprend pas les droits concernant les 2 dirigeants fondateurs mandataires sociaux.

Les cadres dirigeants ne bénéficient pas de régime de retraite supplémentaire.

### 3.3 Médaille du travail

Les engagements au titre des médailles de travail ne font pas l'objet de provision, la convention collective applicable ne prévoyant pas de disposition particulière en la matière.

### 3.4 Paiements fondés sur des actions

Les valeurs mobilières attribuées aux dirigeants fondateurs et à certains salariés de la Société et ouvrant droit à une quote-part de capital de la Société sont détaillées ci-dessous :

#### 3.4.1 Bons de souscription de parts de créateur d'entreprises

Au 31 Décembre 2024, il existe 2 plans en vigueur de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) dont les caractéristiques sont décrites dans le tableau ci-dessous :

	BSPCE 2024-1	BSPCE 2024-2
Date d'assemblée	30-05-2024	30-05-2024
Date de décision du conseil d'administration	23-09-2024	23-09-2024
Nombre de BSPCE attribués	631 000	150 000
Nombre total d'actions pouvant être émises sur exercice des BSPCE	631 000	262 000
Dont :		
Salariés	-	262 000
Lucas Tournel	315 500	
Romains Durand	315 500	
Point de départ d'exercice des BSPCE	23-09-2024	23-09-2024
Date d'expiration	23-09-2034	23-09-2034
Prix de souscription d'une action	0,432 €	0,432 €
Modalités d'exercice	Note (1)	Note (2)
Nombre d'actions souscrites au 31 Décembre 2024	0	0
Nombre de BSPCE annulés ou caducs au 31 Décembre 2024	0	0
Nombre total de BSPCE restant en circulation au 31 Décembre 2024	631 000	150 000

(1) : les BSPCE-2024-1 sont en 2 groupes : les BSPCE-2024-1 Vesting et les BSPCE-2024-1 Performance, représentant chacun 50% des BSPCE-2024-1.

Les BSPCE-2024-1 Vesting pourront être exercés pendant un délai de dix années, sous réserve expresse que le titulaire des bons soit salarié de la Société à la date d'exercice, comme suit :

25 % des BSPCE-2024-1 attribués, à compter du 23 septembre 2024

25 % des BSPCE-2024-2 attribués, à compter du 23 septembre 2025

25 % des BSPCE-2024-2 attribués, à compter du 23 septembre 2026

25 % des BSPCE-2024-2 attribués, à compter du 23 septembre 2027

Les BSPCE-2024-1 Performance pourront être exercés sous réserve expresse que le titulaire des bons ait au jour de l'exercice des BSPCE, la qualité de salarié ou de dirigeant de la Société soumis au statut fiscal des salariés et si la capitalisation boursière de la Société est d'au moins, au jour de l'exercice des BSPCE, de 60 millions d'euros pour 100 % de ses actions.

(2) : les BSPCE-2024-2 pourront être exercés pendant un délai de dix années, sous réserve expresse que le titulaire des bons soit salarié de la Société à la date d'exercice, comme suit :

25 % des BSPCE-2024-2 attribués, à compter du 23 septembre 2024

25 % des BSPCE-2024-2 attribués, à compter du 23 septembre 2025

25 % des BSPCE-2024-2 attribués, à compter du 23 septembre 2026

25 % des BSPCE-2024-2 attribués, à compter du 23 septembre 2027

### 3.4.2 Bons de souscription d'actions

Lors d'une augmentation de capital intervenue en janvier 2022, à chaque action de préférence (ADP 2022) émise à cette occasion, était attaché un bon de souscription d'action (BSA 2022) permettant de souscrire :

- pendant une durée de 3 ans à compter du 24 janvier 2022 et jusqu'au 24 janvier 2025, à concurrence de 50 % du prix de souscription des ADP 2022, à de nouvelles actions ordinaires de la Société moyennant une valorisation de la Société à la date d'exercice égale (i) à sa capitalisation lors de son introduction en bourse et (ii) à défaut d'introduction en bourse avant le 24 juin 2023 à un montant prédéfini de 30 millions d'euros

- pendant une durée de 4 ans à compter du 24 janvier 2022 et jusqu'au 24 janvier 2026, à concurrence de 50 % du prix de souscription des ADP 2022, à de nouvelles actions ordinaires de la Société moyennant une valorisation pré-définie de la Société avant émission des nouvelles actions de 120 millions d'euros.

Le nombre total de BSA 2022 en circulation au 31 décembre 2024 s'élève à 2 806 donnant droit de souscrire jusqu'au 24 janvier 2026 à 898 306 actions sous conditions de performance détaillées ci-dessus. Aucun BSA n'a été exercé et donc aucune action souscrite au 31 décembre 2024.

En outre, à chaque action de préférence (ADP 2022) émise était attaché un bon de souscription d'action dit « ratchet » exercable dans l'hypothèse où, pendant un délai de 4 années à compter du 24 janvier 2022, toute nouvelle augmentation de capital de la Société effectuée en une ou plusieurs tranches, serait réalisée sur la base d'un prix inférieur au prix de souscription des actions de préférence (ADP 2022), soit 1 773,15 euros, avant division du nominal de l'action par 500 intervenu ultérieurement, soit 3,546 euros après division du nominal. Chaque bon de souscription d'action dit « ratchet » conférait à son titulaire le droit de souscrire pour sa valeur nominale à un nombre d'actions supplémentaires de sorte qu'à l'issue de cette souscription le titulaire conservait une participation au capital identique à celle qu'il détenait avant l'opération.

Lors de l'introduction en bourse de la Société sur Euronext Growth Paris le 13 février 2023, les actions de préférence (ADP 2022) ont été toutes transformées en actions ordinaires et les bons de souscription dit « ratchet » attachés à chaque action de préférence (ADP 2022) sont tous devenus caducs. Les bons de souscriptions (BSA 2022) désormais attachés à des actions ordinaires de la Société n'ont pas été modifiés et pourront être exercés si les critères de capitalisation boursière ou de valorisation définis ci-dessus sont atteints.

### 3.4.3 Actions gratuites

Un plan d'attribution gratuite d'actions au profit de salariés de la Société a été autorisé par l'Assemblée Générale du 24 Mai 2023, dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessous :

Modalités	Plan 2023-1
Date de l'Assemblée	24-05-2023

Date de la décision du Conseil d'Administration	12-12-2023
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	34 000
Nombre total d'actions attribuées aux mandataires	0
Date d'acquisition des actions	12-12-2023
Date de fin de période de conservation	12-12-2024
Nombre d'actions acquises au 31 décembre 2024	8 000
Nombre d'actions annulées au 31 décembre 2024	26 000

### 3.5 Compte Personnel de Formation (CPF)

Seules les dépenses de formation effectivement engagées suite à une décision mutuelle entre le salarié et la Société sont comptabilisées en charges au cours de l'exercice. Une dotation aux provisions est enregistrée uniquement dans les deux cas suivants :

- désaccord persistant sur deux exercices successifs entre le salarié et la Société, si le salarié demande à bénéficier d'un congé individuel de formation auprès du Fongecif ;
- démission ou licenciement du salarié si celui-ci demande à bénéficier de son droit individuel à la formation avant la fin de sa période de préavis.

La contribution annuelle de la Société au titre du CPF (0,2% de la masse salariale) est versée aux Opérateurs de Compétences Agréés (OPCO) qui assurent par conséquent le financement des futures formations réalisées dans ce cadre.

### 3.6 Rémunération des dirigeants et des mandataires sociaux

Les rémunérations dont bénéficient les dirigeants mandataires sociaux sont résumées dans les deux tableaux ci-dessous :

Tableau de synthèse des rémunérations et des options attribués à chaque dirigeant mandataire social		31/12/2024	31/12/2023
<b>Lucas Tournel – Président directeur général depuis le 18 octobre 2022</b>			
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice	161 778 €	150 055 €	
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	- €	55 955 €	
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	- €	- €	
Valorisation des actions attribuées gratuitement	- €	- €	
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme (1)	- €	- €	
<b>Romain Durand – directeur général délgué depuis le 18 octobre 2022</b>			
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice	165 287 €	147 337 €	
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	- €	55 955 €	
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	- €	- €	
Valorisation des actions attribuées gratuitement	- €	- €	
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme (1)	- €	- €	
<b>TOTAL</b>	<b>337 065 €</b>	<b>409 302 €</b>	

(5) Au 31 décembre 2024, le cours de bourse étant inférieur au prix d'exercice des BSPCE attribués à Mr Lucas Tournel et à Monsieur Romain Durand, la valorisation des plans existants est donc nulle.

Noms	Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social			
	31/12/2024	31/12/2023	Montants attribués	Montants versés
Lucas Tournel – Président directeur général depuis le 18 octobre 2022				

Rémunération fixe	150 000 €	150 000 €	150 055 €	150 055 €
Rémunération variable annuelle	- €	- €	- €	- €
Rémunération variable pluriannuelle	- €	- €	- €	- €
Rémunération exceptionnelle	- €	5 000 €	55 955 € <sup>(1)</sup>	50 955 €
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur	4 000 €	4 000 €	4 000 €	- €
Avantages en nature	3 936 €	3 936 €	- €	- €
Romain Durand – Directeur général délégué depuis le 18 octobre 2022				
Rémunération fixe	150 000 €	150 000 €	147 337 €	147 337 €
Rémunération variable annuelle	- €	- €	- €	- €
Rémunération variable pluriannuelle	- €	- €	- €	- €
Rémunération exceptionnelle	- €	5 000 €	55 955 € <sup>(2)</sup>	50 955 €
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur	4 000 €	4 000 €	4 000 €	- €
Avantages en nature	6 948 €	6 948 €	- €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>318 884 €</b>	<b>328 884 €</b>	<b>417 302 €</b>	<b>399 302 €</b>

(1) : rémunération exceptionnelle de 50 955 euros liée à l'introduction en bourse de la Société en février 2023 et facturée par la société Lutoo dont Mr Lucas Tournel est le gérant, et rémunération exceptionnelle de 5 000 euros bruts versée en janvier 2024 par la Société au titre de l'exercice 2023

(2) : rémunération exceptionnelle de 50 955 euros liée à l'introduction en bourse de la Société en février 2023 et facturée par la société RD-Vous dont Mr Romain Durand est le gérant, et rémunération exceptionnelle de 5 000 euros bruts versée en janvier 2024 par la Société au titre de l'exercice 2023

#### - Rémunérations de Monsieur Lucas Tournel depuis le 18 octobre 2022 :

Par décision du conseil d'administration en date du 18 octobre 2022, il a été décidé de fixer la rémunération de Monsieur Lucas Tournel au titre de son mandat social de Président directeur général de la Société, comme suit : rémunération fixe annuelle d'un montant brut de 150 000 euros versée mensuellement, soit 12 500 euros bruts par mois à compter du 1er janvier 2023. Il est également titulaire de BSPCE-2024-1 (se reporter au paragraphe 3.4.1).

Monsieur Lucas Tournel pourra également percevoir, sur justification, au titre de ses fonctions de Président directeur général, le remboursement des frais raisonnablement exposés dans le cadre de sa mission.

Au titre de son mandat d'administrateur, Monsieur Lucas Tournel pourra percevoir une rémunération en fonction des règles de répartition pour l'exercice 2025 fixées par le conseil d'administration lors de sa réunion en date du 18 octobre 2022.

#### - Rémunérations de Monsieur Romain Durand depuis le 18 octobre 2022 :

Par décision du conseil d'administration du 18 octobre 2022, il a été décidé de fixer la rémunération de Monsieur Romain Durand au titre de son mandat social de directeur général délégué de la Société, comme suit : rémunération fixe annuelle d'un montant brut de 150 000 euros versée mensuellement, soit 12 500 euros bruts par mois à compter du 1er janvier 2023. Il est également titulaire de BSPCE-2024 (se reporter au paragraphe 3.4.1).

Monsieur Romain Durand pourra également percevoir, sur justification, au titre de ses fonctions de Directeur général délégué, le remboursement des frais raisonnablement exposés dans le cadre de sa mission.

Au titre de son mandat d'administrateur, Monsieur Romain Durand pourra percevoir une rémunération en fonction des règles de répartition pour l'exercice 2025 fixées par le conseil d'administration lors de sa réunion en date du 18 octobre 2022.

Les caractéristiques des mandats sociaux exercés par Mr Tournel et Durand sont résumées ci-dessous :

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relative à une clause de non concurrence	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
Lucas Tournel Président directeur général depuis le 18/10/2022 Date de fin de mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024	-	X	-	X	-	X	-	X
Romain Durand Directeur général délégué depuis le 18/10/2022 Date de fin de mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024	-	X	-	X	-	X	-	X

#### NOTE 4 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

##### 4.1 Test de dépréciation effectué sur les actifs amortissables

Lorsque des évènements ou des situations nouvelles sont susceptibles de constituer un indice de perte de valeur affectant les actifs corporels et incorporels, un test consistant à comparer la valeur comptable à la valeur actuelle, déterminée comme étant la plus élevée de la valeur d'usage et de la valeur vénale, est réalisé. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée pour ramener la valeur comptable à la valeur actuelle si cette dernière est inférieure.

##### 4.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les frais de développement et les licences. Les frais de développement lorsqu'ils se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale, sont inscrits à l'actif et sont amortis sur 5 ans. C'est notamment le cas pour les frais engagés jusqu'au 31 décembre 2018 dans le cadre du développement de l'application métier et de la plateforme lePERMISLIBRE et du site internet marchand.

Durant le second semestre 2024, la société a engagé des dépenses pour réaliser des modifications techniques importantes sur la plateforme, l'application métier et le site marchand. Ainsi un nouveau site était en cours de développement au 31 Décembre 2024 avec d'autres changements qui interviendront

durant l'année 2025. Tous ces coûts engagés sont en immobilisations incorporelles en cours au 31 Décembre 2024.

De plus le rachat d'un fonds de commerce d'une auto-école physique étant intervenu fin 2024, nous avons une immobilisation incorporelle composant ce fonds de commerce dans les comptes.

La valeur nette des immobilisations incorporelles restant à amortir s'élève à 195 103 euros au 31 décembre 2024.

#### 4.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées selon la méthode du coût historique. Le coût d'une immobilisation corporelle est constitué :

- de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables ;
- des frais directement attribuables engagés pour mettre l'actif en état de marche en vue de l'utilisation prévue ;
- des remises et rabais commerciaux déduits dans le calcul du prix d'achat.

Les immobilisations corporelles sont décomposées dans le cas où leurs composantes ont des durées d'utilité différentes ou qu'elles procurent des avantages à la Société selon un rythme différent nécessitant l'utilisation de taux et de mode d'amortissement différenciés.

Les dépenses ultérieures sur immobilisations sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues, sauf celles engagées pour prolonger la durée de vie du bien.

Les immobilisations comprennent essentiellement du matériel informatique et de bureau. Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation selon la méthode exposée dans la note 4.1.

Les amortissements sont calculés en fonction de la durée d'utilité estimée des immobilisations :

- Agencements, aménagements, installations : de 3 à 10 ans ;
- Matériel de transport : 5 ans ;
- Matériel de bureau et informatique : 3 ans ;
- Mobilier : 5 ans

#### 4.4 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées de dépôts et garanties donnés par la Société dans le cadre de contrats de location immobilières, dans le cadre du factor, des titres de participation de la filiale lePERMISLIBRE Assurance créée en fin d'année 2022 et des actions auto-détenues dans le cadre du contrat de liquidité mis en place lors de l'introduction en bourse. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée pour ramener la valeur comptable à la valeur actuelle lorsqu'une perte de valeur est constatée.

La société filiale à 100%, lePERMISLIBRE Assurances a lancé son premier produit en Novembre 2023 (soit 14 mois) et aucun indice de perte de valeur n'a été identifié au 31 Décembre 2024, lié à la jeunesse du lancement du nouveau produit sur le marché.

#### 4.5 Variation des immobilisations et amortissements au cours de l'année 2024

La variation des immobilisations se présente comme suit :

Valeurs brutes – En euros	31.12.2023	Acquisitions	Cessions	31.12.2024
Concessions et droits similaires	2 424	-	-	2 424
Autres immobilisations incorporelles	151 823	28 500	-	180 323

<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>154 247</b>	<b>28 500</b>	<b>-</b>	<b>182 747</b>
Installations générales, agencements	59 346	-	11 504	47 842
Matériel de transport	120 111	56 629	1 742	174 998
Matériel informatique et de bureau	149 755	16 292	46 991	119 056
Mobilier	38 415	490	1 024	37 881
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>367 627</b>	<b>73 411</b>	<b>61 260</b>	<b>379 778</b>
Titres de participations	100 000	-	-	100 000
Dépôts et cautionnements	75 299	56 532	-	131 831
Actions propres	136 062	113 974	194 331	55 705
<b>Immobilisations financières</b>	<b>311 361</b>	<b>170 506</b>	<b>194 331</b>	<b>287 536</b>
<b>Immobilisations en cours</b>	<b>-</b>	<b>166 459</b>	<b>-</b>	<b>166 459</b>
<b>Total valeurs brutes</b>	<b>833 235</b>	<b>438 876</b>	<b>255 591</b>	<b>1 016 520</b>
Amortissements – En euros	31.12.2023	Dotations	Reprises	31.12.2024
Concessions et droits similaires	2 185	29	-	2 214
Autres immobilisations incorporelles	151 823	67	-	151 890
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>154 008</b>	<b>96</b>	<b>-</b>	<b>154 104</b>
Installations générales, agencements	11 393	5 914	5 643	11 664
Matériel de transport	12 761	40 587	1 742	51 606
Matériel informatique et de bureau	98 710	34 206	45 993	86 923
Mobilier	13 807	7 495	1 024	20 279
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>136 671</b>	<b>88 203</b>	<b>54 401</b>	<b>170 472</b>
Titres de participations	-	-	-	-
Dépôts et cautionnements	-	-	-	-
Actions propres	46 208	-	30 225	15 983
<b>Immobilisations financières</b>	<b>46 208</b>	<b>-</b>	<b>30 192</b>	<b>15 983</b>
<b>Total amortissements</b>	<b>336 887</b>	<b>88 298</b>	<b>84 626</b>	<b>340 559</b>
Valeurs nettes – En euros	31.12.2023	Augmentations	Reprises	31.12.2024
Immobilisations incorporelles	239	28 405	-	28 644
Immobilisations corporelles	230 956	-	21 651	209 305
Immobilisations financières	265 153	170 506	164 106	271 553
<b>Total valeurs nettes</b>	<b>496 348</b>	<b>198 911</b>	<b>185 757</b>	<b>509 502</b>

Les principales variations des postes d'immobilisations corporelles résultent de l'acquisition du fonds de commerce de l'agence physique, du développement en cours de notre nouveau site et de l'achat de véhicule. La diminution des immobilisations financières est liée au contrat de liquidité pour animer la vie boursière du titre lePERMISLIBRE. La diminution du cours de bourse a engendré la comptabilisation d'une moins-value liée au mouvement d'achats et ventes du titre.

#### 4.6 Contrats de location

##### 4.6.1 Locations financement

Les immobilisations acquises par voie de location financement sont comptabilisées en charges de l'exercice (loyers de crédit-bail), selon les échéances prévues au contrat. Elles concernent les biens suivants :

En euros	31.12.2024 Valeurs brutes	31.12.2023 Valeurs brutes
Matériel de transport	29 195	-
<b>Total</b>	<b>29 195</b>	-

Les engagements de location financement s'analysent comme suit :

En euros	31.12.2024	31.12.2023
<b>Redevances payées</b>		
Cumul sur exercice antérieurs (1)	-	-
Redevances de l'exercice (1)	1 325	-
<b>Total</b>	<b>1 325</b>	-
<b>Redevances restantes à payer</b>		
A un an au plus	10 586	-
Entre 1 et 5 ans	19 847	-
Au-delà de 5 ans	-	-
<b>Total</b>	<b>30 434</b>	-
Valeurs résiduelles	292	-

(1) Cumul sur exercices antérieurs et redevances de l'exercice ne concernent que les redevances payées au titre des contrats toujours en cours à la clôture de l'exercice

#### 4.6.2 Locations simples

Les locations simples concernent :

- le loyer annuel hors charges et hors taxe de 138 147 euros des bureaux dans lesquels la Société a emménagé à compter de mars 2022. Ces locaux font l'objet d'un contrat de sous-location dont le sort suit celui du contrat de bail principal qui expire en octobre 2029. Néanmoins, l'expiration ou la résiliation du bail principal pour toute cause que ce soit entraînerait automatiquement et de plein droit la résiliation du contrat de sous-location, sans qu'aucun congé ne soit nécessaire
- le loyer annuel hors charges et hors taxe de 9 588 euros d'un appartement utilisé pour les besoins d'itinérance ponctuelle de certains salariés, loué pour une période de 12 mois reconductible
- le loyer annuel hors charge et hors taxe de 13 200 euros d'un local commercial selon un bail de 9 ans contracté le 3 août 2022

Les engagements de location simple se résument comme suit :

En euros	31.12.2024	31.12.2023
----------	------------	------------

---

A un an au plus	159 089	160 936
Entre 1 et 5 ans	633 970	648 093
Entre 5 ans et 10 ans	23 100	403 875
Total	816 159	1 212 904

---

Les montants indiqués ci-dessus sont déterminés sur l'hypothèse prudente que les contrats de bail des bureaux loués actuellement aillent jusqu'à leur terme, sachant que :

- le contrat de sous location des locaux du nouveau siège social peut être résilié à tout moment par l'actuel locataire pour quelle cause que ce soit sans que la Société ne puisse s'y opposer ou négocier un préavis
- l'engagement du local commercial est déterminé selon la durée des baux correspondants
- l'engagement de location pour l'appartement se terminent dur le premier trimestre 2025

## NOTE 5 : PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS

### 5.1 Provisions

Une provision est comptabilisée dès lors qu'existe une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un élément passé, existant indépendamment d'actions futures, vis-à-vis d'un tiers, entraînant pour la Société un décaissement probable sans contrepartie dont le montant peut être évalué de façon fiable.

La Société n'a pas connaissance d'obligation particulière nécessitant la comptabilisation de provision au 31 décembre 2024, hormis une provision pour dépréciation de certaines créances commerciales irrécouvrables, et inscrite à l'actif du bilan.

### 5.2 Passifs éventuels

Un passif éventuel représente :

- une obligation potentielle résultant d'un événement passé dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un événement incertain qui n'est pas sous le contrôle de la Société ;
- une obligation actuelle résultant d'un événement passé pour lequel soit le montant de l'obligation ne peut être estimé de manière fiable ou soit il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation

La Société n'a pas connaissance de passif éventuel matériel au 31 décembre 2024.

## NOTE 6 : FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS

### 6.1 Endettement financier net

L'endettement financier net comprend l'ensemble des dettes financières à long terme, les crédits à court terme et les éventuels découverts bancaires, sous déduction de la trésorerie.

Au 31 décembre 2024, l'endettement financier net de la Société s'analyse comme suit :

En euros	31.12.2024	31.12.2023
Emprunts bancaires	2 252 551	3 197 118
Concours bancaires	918	24 502
Autres dettes financières	-	-
Endettement financier brut	2 253 469	3 221 620
Disponibilités	(1 283 988)	(4 929 511)
Endettement financier net	969 481	(1 707 891)

#### 6.1.1 Analyse des dettes financières

Les dettes financières sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Au 31 décembre 2024, l'ensemble des dettes financières est contracté en euros, à taux fixe et se ventile comme suit :

En euros	31.12.2024	31.12.2023
Emprunts bancaires	2 252 551	3 197 118
Découverts	918	24 502
Crédit court terme et banques	2 253 469	3 221 620

#### 6.1.2 Évolution des dettes financières

L'évolution des dettes financières s'analyse comme suit :

En euros	31.12.2023	Émissions	Remboursements	31.12.2024
Emprunts bancaires	3 197 118	-	(944 567)	2 252 551
Concours bancaires	24 502	918	(24 502)	918
Total	3 221 620	918	(969 068)	2 253 469

Les échéances de remboursement des emprunts bancaires sont détaillées ci-dessous :

En euros	31.12.2024	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans
Emprunts bancaires	2 252 551	1 060 663	1 191 888	0

Il est à noter que ces échéances sont celles prévues au contrat. Des négociations pour modifier ces échéances ont été réalisées avec les partenaires bancaires et continueront durant l'année.

#### 6.1.3 Analyse de la trésorerie

Les disponibilités comprennent les liquidités ainsi que les placements monétaires immédiatement disponibles dont la valeur dans le temps présente un risque de variation négligeable.

La trésorerie évolue comme suit :

En euros	31.12.2024	31.12.2023
Disponibilités	731 380	372 771
Comptes à terme	552 607	4 556 740
Trésorerie	1 283 988	4 929 511

La trésorerie a été utilisée pour financer les pertes d'exploitation de la période et les variations du besoin en fonds de roulement.

La société a mis en place un contrat d'affacturage en fin d'année 2023. Ce contrat porte sur les créances nées de l'utilisation du Compte Personnel de Formation.

Le tableau de trésorerie établi sur la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 met en évidence l'utilisation de la trésorerie sur le semestre.

#### 6.1.4 Taux moyen de la dette

Le taux moyen de la dette au 31 décembre 2024 s'élève à 3,64 % (y compris les commissions BPI et Fonds de Financement Européen sur 2 emprunts moyen terme totalisant 2,2 millions d'euros).

#### 6.1.5 Instruments financiers de couverture

Hormis des dépenses de publicité sur les réseaux sociaux, de la publicité payante sur les sites de recherche et des redevances d'utilisation de logiciels réglées en dollars, l'essentiel des achats de la Société est effectué en euros. L'intégralité des services facturés par la Société est réalisée en euros.

Au 31 décembre 2024, aucune opération de couverture n'était en place.

### 6.2 Résultat financier

Le résultat financier s'analyse comme suit :

En euros	31.12.2024	31.12.2023
Intérêts sur emprunts et comptes courants	(82 005)	(104 554)
Dotations aux amortissements et provisions	30 225	(46 208)
Gain / (pertes) sur contrat de liquidité	(77 661)	(83 941)
Revenus des comptes à terme	81 538	163 319
Autres	3 695	3 960
<b>Résultat financier</b>	<b>(44 216)</b>	<b>(67 424)</b>

La volatilité du cours de bourse a un impact défavorable sur notre contrat de liquidité.

Les disponibilités de trésorerie sont placées sur des comptes à terme sans risque de perte de capital, sur des périodes renouvelables de 1 à 3 mois et rémunérées à des taux compris entre 2,5 et 3,5 %.

### 6.3 Engagements hors bilan

Engagements donnés dans le cadre de crédit moyen terme

En euros	31.12.2024	31.12.2023
Nantissement de fonds de commerce (1)	1 200 000	1 200 000

<u>Total nantissements</u>	1 200 000	1 200 000
(1) : Nantissement sur fonds de commerce en garantie de l'emprunt de 1,2 million d'euros octroyé en septembre 2022 par Société Générale		

Certains financements accordés par les partenaires bancaires font l'objet de couvertures d'assurance décès et perte totale irréversible d'autonomie souscrites individuellement par Mr Lucas Tournel et Mr Romain Durand.

### 6.3.2 Engagements donnés en matière de crédit-bail

Voir paragraphe 4.6.1.

### 6.3.3 Engagements reçus dans le cadre de la mise en place de crédits court et moyen terme

En euros	31.12.2024	31.12.2023
Dailly notifié	200 000	200 000
Garanties BPI et European Investment Fund sur emprunts moyen terme	1 300 000	1 300 000

## NOTE 7 : IMPOTS SUR LES RESULTATS

L'évolution de la charge d'impôt s'établit comme suit :

En euros	31.12.2024	31.12.2023
Crédit impôt innovation	48 820	96 056
Crédit impôt famille	8 776)	14 559
(Charge) / produit d'impôt	57 596	110 615

Le crédit impôt famille concerne des frais de crèche.

Des dons et mécénat, ouvrant des réductions d'impôt ont été réalisés sur l'exercice auprès d'une école et d'un club pour un montant de 18 000 euros.

Les pertes fiscales reportables cumulées de la Société s'élèvent à 16 084 537 euros au 31 décembre 2024.

## NOTE 8 : CAPITAUX PROPRES

### Évolution du Capital

Au 31 décembre 2024, le capital social est composé de 12 143 120 actions d'une valeur nominale de 0,024 euros chacune, pour un montant total de 291 435 euros.

Au 31 décembre 2024, le flottant représente environ 40 % du capital (non dilué) de la Société. Les 2 co-fondateurs détiennent ensemble et à parité égale environ 30 % du capital (non dilué) et environ 36 % des droits de vote (en base non diluée) comme l'indique le tableau ci-dessous :

Actionnaires	Base non diluée				Base diluée			
	Actions		Droits de vote		Actions		Droits de vote	
	Quantité	%	Quantité	%	Quantité	%	Quantité	%
Lucas Tournel	1 785 000	14,70%	3 570 000	17,83%	2 100 500	15,20%	3 885 500	17,91%
Romain Durand	1 785 000	14,70%	3 570 000	17,83%	2 100 500	15,20%	3 885 500	17,91%
PLG Invest	141 000	1,16%	282 000	1,41%	231 278	1,67%	372 278	1,72%
Fabrice Kilfiger*	21 000	0,17%	42 000	0,21%	34 446	0,25%	55 446	0,26%

SAS Avalanche	35 000	0,29%	70 000	0,35%	35 000	0,25%	70 000	0,32%
IDS Co	35 000	0,29%	70 000	0,35%	35 000	0,25%	70 000	0,32%
<b>Sous-total membres du conseil d'administration</b>	<b>3 802 000</b>	<b>31,31%</b>	<b>7 604 000</b>	<b>37,98%</b>	<b>4 536 724</b>	<b>32,82%</b>	<b>8 338 724</b>	<b>38,43%</b>
Nextstage AM	1 051 686	8,66%	1 051 686	5,25%	1 503 082	10,87%	1 503 082	6,93%
Eiffel IG	1 979 527	16,30%	2 402 527	12,00%	2 250 364	16,28%	2 673 365	12,32%
Autres institutionnels	473 000	3,90%	473 000	2,36%	473 000	3,42%	473 000	2,18%
<b>Sous-total investisseurs institutionnels</b>	<b>3 504 213</b>	<b>28,86%</b>	<b>3 927 213</b>	<b>19,62%</b>	<b>4 226 446</b>	<b>30,58%</b>	<b>4 649 447</b>	<b>21,43%</b>
Public	4 836 907	39,83%	8 489 779	42,40%	5 059 256	36,60%	8 712 130	40,15%
<b>Total</b>	<b>12 143 120</b>	<b>100,00%</b>	<b>20 020 992</b>	<b>100,00%</b>	<b>13 822 426</b>	<b>100,00%</b>	<b>21 700 302</b>	<b>100,00%</b>

\* Représentant permanent de la société AVALANCHE, administrateur

#### Variation des capitaux propres

Les variations des capitaux propres sur l'exercice s'analysent comme suit :

En euros	31.12.2023	Augmentation	Diminution	Affectation Résultat	31.12.2024
Capital social	291 243	192 (1)	-	-	291 435
Prime d'émission	9 471 494	-	192 (1)	-	9 471 302
Report à nouveau	(4 510 308)	-	-	(3 842 889)	(8 353 197)
Résultat de l'exercice	(3 842 889)	-	2 314 870	3 842 889	(2 314 870)
<b>Capitaux propres</b>	<b>1 409 540</b>	<b>192</b>	<b>2 315 082</b>	<b>-</b>	<b>(905 331)</b>

(1) 8 000 actions gratuites ont été réalisées sur l'exercice

Le bilan de la Société au 31 décembre 2024 fait apparaître que les capitaux propres sont devenus inférieurs au capital à la moitié du capital social à la clôture de l'exercice. La prochaine Assemblée Générale des actionnaires prévue se prononcera sur la dissolution anticipée de la Société ou sa continuation.

Dividendes payés au cours de l'exercice :

Néant

#### 8.4 Émission, rachat et remboursement de titres d'emprunt

Néant

#### NOTE 9 : AUTRES INFORMATIONS

##### 9.1 Intérêts des dirigeants et mandataires sociaux dans le capital de la Société

Au 31 décembre 2024, Mr Lucas Tournel, Président Directeur Général et Mr Romain Durand, Directeur Général détiennent chacun 14,7 % du capital et 17,83 % des droits de vote de la Société – Voir paragraphe 8.1

##### 9.2 Informations relatives aux parties liées

Les prestations de management facturées par les sociétés Lutoo Sarl et Rd-vous Sarl respectivement détenues par Mr Lucas Tournel et Mr Romain Durand ont évolué comme suit :

En euros	Montant HT facturé en 2024	Montant HT facturé en 2023
Lutoo Sarl	-	61 898
Rd-Vous Sarl	-	61 725
Total	-	123 623

Mr Lucas Tournel et Mr Romain Durand sont rémunérés directement par la Société lePERMISLIBRE depuis le 24 janvier 2022. Les véhicules de direction ont été achetés par la société, dont une cession en Janvier 2024 détenu par Lutoo SARL pour 43 800 euros, et donc les frais kilométriques ne sont plus refacturés. L'année dernière des honoraires exceptionnels de 50 955 euros hors taxe ont été facturés par chacune des sociétés relatives à la préparation et au succès de l'introduction en bourse de la société sur Euronext Growth Paris.

Mr Lucas Tournel et Mr Romain Durand sont propriétaires à parts égales de la SCI ATOK qui loue depuis août 2022 un local commercial à la Société. Les montants facturés sont récapitulés ci-dessous :

En euros	Montant HT facturé en 2024	Montant HT facturé en 2023
Loyers	13 200	13 200
Charges	720	720
Total	13 920	13 920

La location est effectuée aux mêmes conditions de marché que pour des surfaces comparables dans l'arrondissement où est situé le local. Le loyer ne représente pas un montant significatif et par ailleurs, le bail commercial ne comprend pas de dispositions ou d'obligations non usuelles pour la Société. Dans ces conditions, la Société considère qu'il s'agit d'une convention courante conclue entre elle et ses dirigeants.

### 9.3 Contrat de liquidité et Actions propres :

Au 31 décembre 2024, la situation du contrat de liquidité était la suivante :

- Nombre d'actions : 79 656
- Solde en espèces : 7 659,98 €

Du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, ont été exécutées :

- 699 transactions à l'achat pour un cours moyen de 0,65 euro
- 459 transactions à la vente pour un cours moyen de 0,54 euro

Sur cette même période, les volumes échangés ont représenté :

- 99.051 titres pour 64.048,89 euros à l'achat
- 91.873 titres pour 49.889,60 euros à la vente

Le montant de la valeur nominale des actions propres au 31 décembre 2024 s'élève ainsi à 1.911,74 euros.

La totalité des actions propres de la Société sont affectées à la finalité suivante : Animation du marché des actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de service d'investissement, en conformité avec la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

Le nombre d'actions utilisées pour cette finalité représente 0,66% du capital social à la date du présent rapport.

Aucune réallocation des actions de la Société à d'autres finalités ou objectifs n'a été réalisée.

#### 9.4 Honoraires commissaires aux comptes

Les honoraires du Commissaire aux comptes de la Société relatifs aux deux derniers exercices et figurant au compte de résultat sont les suivants :

En euros	Cogep	Grant Thornton	Cogep	Grant Thornton
	2024		2023	
Commissariat aux comptes, certification, examen	16 000	29 000	15 500	27 500
Services autres que la certification des comptes	-	-	-	-
Total honoraires	16 000	29 000	15 500	27 500

#### 9.5 Événements post-clôture

Lors de sa réunion en date du 9 avril 2025, le Conseil d'administration a constaté la démission de Monsieur Denys SOURNAC de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 7 Mars 2025. La société a fait l'acquisition du second fonds de commerce d'auto-école à Craponne le 19 Février 2025.

#### Liste des filiales et participations

Les montants ci-dessous sont exprimés en euros.

Société	Total des capitaux propres	Quote part du capital détenu (%)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires HT 2024	Résultat 2024	Dividendes versés à la société mère
			Brute	Nette					
lePERMISLIBRE Assurance	100 000	100	100 000	100 000	332 837	-	7 585	(177 262)	-

La société lePERMISLIBRE Assurance a été créée en fin d'année 2022 pour porter le développement des activités du Groupe lePERMISLIBRE sur le marché de l'assurance. Elle a lancé l'offre du Permis Assuré fin d'année 2023, permettant une assurance de ne pas payer d'heures complémentaires en cas d'échec au permis de conduire. Elle souhaite développer d'autres offres innovantes. La société est enregistrée à l'ORIAS.

Il a été décidé de ne pas établir de comptes consolidés sur la période pour l'ensemble formé par les sociétés lePERMISLIBRE et lePERMISLIBRE Assurance, le groupe lePERMISLIBRE n'ayant pas d'obligation légale en la matière par ailleurs, ne franchissant pas les seuils rendant obligatoire la publication de tels comptes.